BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 029-2003/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N° 651 CONCLU LE 29 NOVEMBRE 2002 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS KOWEÏTIEN POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ARABE (FKDEA) POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE ROUTE « BOBO-DIOULASSO / DÉDOUGOU »

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;

VU la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 07 mai 2003 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de prêt n° 651 conclu le 29 novembre 2002 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) pour le financement partiel du projet de route « Bobo-Dioulasso / Dédougou ».

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 07 mai 2003.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-Président

BURKINA FASO
Le Président de l'Assemblée Nationale

Oubkiri Marc AO

Le Secrétaire de séance

Bana OUANDAOGO